

EPCS Campus Condorcet

---

## **Délibération du Conseil d'administration n°23 du 11 octobre 2016**

Réuni au siège de l'EPCS, 20 av. George Sand, Saint-Denis La Plaine, à 09h30 h.

---

**Membres du Conseil d'administration : 36**

**Membres présents et représentés au début de la séance plénière : 27**

### **Délibération n°2016-29 portant approbation du projet de compte-rendu de la séance du 28 juin 2016.**

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration approuve le projet de compte-rendu de la séance du 28 juin 2016.

### **Délibération n°2016-30 du Conseil d'administration portant approbation du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2016 de l'EPCS Campus Condorcet.**

Vu le décret n° 2012-286 du 28 février 2012 modifié portant création de l'Etablissement Public de Coopération Scientifique « Campus Condorcet » ;

Vu les statuts de l'EPCS Campus Condorcet ;

Vu la décision de M. Jean-Claude Waquet de renoncer à sa fonction de Président de l'EPCS, en date du 14 juin 2016 ;

Vu les tableaux n° 1, 2, 4, 6, incluant le budget rectificatif n° produits pour vote de l'organe délibérant ;

Vu les tableaux n°2 bis, 3, 5, 7, 8, 9 incluant le budget rectificatif n° 3 produits pour information de l'organe délibérant ;

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration approuve le projet de budget rectificatif n° 3 de l'exercice 2016.

### **Délibération n°2016-31 du Conseil d'administration portant attribution d'une indemnité aux maîtres d'œuvre membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse + du projet de la Porte de la Chapelle.**

Vu le décret n° 2012-286 du 28 février 2012 modifié portant création de l'Etablissement Public de Coopération Scientifique « Campus Condorcet » ;

Vu les statuts de l'EPCS Campus Condorcet ;  
Sur proposition du Président de l'EPCS ;

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration attribue à chacun des quatre maîtres d'œuvre membres du jury de concours pour le projet de la Porte de la Chapelle une indemnité de cinq cent (500,00 €) euros pour chacune des deux réunions du jury, indemnité à laquelle s'ajoutera le remboursement des frais de transport à l'euro l'euro et sur présentations des pièces justificatives de la dépense.

**Délibération n°2016-32 du Conseil d'administration portant adoption d'une motion relative à l'évolution des statuts de l'Etablissement Public.**

Vu le projet de motion soumise au Conseil ;

A l'unanimité des voix moins une abstention, le Conseil d'administration adopte la motion suivante :

« Considérant l'enjeu que représente la pérennisation de l'établissement public Campus Condorcet, tant pour la bonne réalisation des opérations immobilières que pour la coopération scientifique ; considérant également la nécessité d'apporter des réponses aux personnels quant à leur avenir,

Le Conseil d'Administration demande que l'Etat mette en œuvre sans délai la procédure législative de définition des statuts de l'établissement public qui doit prendre le relai de l'établissement actuel. Il charge le Président de l'EPCS d'effectuer toutes démarches utiles en ce sens ».

Fait Saint-Denis, le 11 octobre 2016

Le Président du conseil d'administration

  
JEAN-MARC BONNISSEAU Jean-Marc BONNISSEAU

Président